Rapport de stage en vue de l’obtention de la licence AES

Sujet du stage : « L’étude de la dynamique de participation au sein du Conseil Local de Santé mentale messin »

Rapport présenté par : Julia POINSIGNON

Professeure référente : Madame GUEPRATTE-DELLINGER

Stage effectué au sein du Conseil Local de Santé Mentale messin du 6 mai au 14 juin 2024

Date de fin de rédaction du rapport : le 22 juin 2024

Table des matières

Introduction ..... 2 à 4

Chapitre 1) La préparation de l'étude ..... 5 à 16

Section 1) La réalisation de la recherche documentaire 5à 8

Section 2) La rencontre avec les différents acteurs ..... 8 à 13

Section 3) La réalisation de l'état des lieux et de la fiche projet ..... 13 à 16

Chapitre 2 : L'observation directe de la participation au sein du Conseil Local de Santé mentale et les éventuelles remarques dans l'élaboration de l'étude pointées durant ce stage 17à 27

Section 1) L'observation de la participation dans le cadre du Conseil Local de santé mentale messin ..... 17 à 18

Section 2) Une participation fortement conduite par le Coordonnateur du Conseil Local de Santé Mentale ..... 18 à 24

Section 3) les difficultés rencontrées durant les premières ébauches de l'étude ..... 24 à 27

conclusion ..... **Erreur ! Signet non défini.**7 à28

Bibliographie 29

Document annexe : ..... 300 à 31

Remerciements : 322

Introduction

Mon stage de six semaines de fin de licence s'est déroulé au sein du Conseil Local de Santé Mentale messin. Ce stage présente un intérêt pour ma licence d'Administration Economique et Sociale parce qu'il m'a permis de faire appel à des compétences en politiques publiques, en sociologie et en communication acquises au cours de mes trois années d'étude. Aujourd'hui on compte en France plus de 260 Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM). Le CLSM messin est porté par l'Eurométropole de Metz. La mise en œuvre de ce CLSM a débuté à la fin de l'année 2016 mais celui- ci est officiellement entré en vigueur en 2017 suite à la convention signée entre le centre hospitalier de Jury porteur du dispositif, l'Agence Régionale de santé (ARS) et la ville de Metz.

Le CLSM messin est organisé autour de trois espaces : un espace de décision, un espace de concertation, un espace de projet. Les trois espaces suivants sont organisés autour de trois pôles :

- Le comité de pilotage décidant des projets devant être mis en œuvre par le Conseil Local de Santé Mentale. Il est présidé par l'élu en charge de la santé de la ville,
- L'assemblée plénière, instance de réflexion autour d'éventuels projets du Conseil Local de Santé Mentale
- Les groupes projets soutenant la mise en place d'actions.[1]

Le stage est réalisé auprès du coordinateur du dispositif du CLSM dont le bureau est basé au centre hospitalier de Jury.

Le Conseil Local de Santé Mentale a pour objectif de sensibiliser à la santé mentale et de lutter contre la stigmatisation subie par les personnes atteintes de problèmes psychiques. Pour ce faire, le coordinateur de santé mentale est en relation avec un réseau assez vaste de partenaires, celui-ci regroupe à la fois des associations comme les groupes d'entraide mutuelle, l'association la Passerelle, des établissements publics comme l'établissement public de santé de Jury, des collectivités territoriales comme la ville de Metz, le département de la Moselle, la région grand Est. Pour atteindre les objectifs du CLSM le coordinateur va mettre en place différentes actions avec la participation des différents acteurs suscités. On peut noter comme exemple d'action mise

[1] CLSM territoire messin (sante-mentale-territoire-messin.fr)

en place la semaine d'information sur la santé mentale. Cette action est mise en place tous les ans ; elle se déroule cette année du 7 au 20 octobre 2024. L'objectif de cette semaine est de sensibiliser le plus grand nombre de personnes sur la thématique de la santé mentale.

On peut citer comme autres exemples d'actions menées par le Conseil Local de Santé Mentale[2] :

- L'action « logement et habitat » : celle -ci a permis l'accès et le maintien dans le logement des personnes en fragilité psychosociale,
- L'action « emploi formation » qui a permis de promouvoir l'emploi et la formation des personnes présentant un handicap psychique,
- L'action « Culture loisirs » qui a permis de favoriser la pratique culturelle des personnes présentant un handicap psychique.

Le Conseil Local de Santé Mentale est indissociable de la notion de participation ; il n'a en effet pas de raison d'être sans le concours de tous ses acteurs.

Au cours de ce stage la mission confiée était de réaliser un dossier posant les préalables à une étude portant sur la dynamique de participation au sein du Conseil Local de Santé mentale. Pour ce faire il m'a fallu réaliser une recherche documentaire présentée sous la forme d'un tableau Excel. Dans un premier temps il fallait trier les différents articles trouvés en fonction de leur ordre d'importance. Ce travail de tri a permis de cibler les articles présentant un réel intérêt pour l'étude. Dans un deuxième temps il s'est avéré nécessaire d'aller interroger les différents acteurs du Conseil Local de Santé Mentale. Cette démarche d'enquête de terrain présente un intérêt car elle se réfère à des compétences déjà mobilisées lors de la réalisation d'un dossier en sociologie sur le harcèlement en première année de licence AES. La réalisation de ce dossier avait effectivement nécessité de faire appel à la méthode d'enquête quantitative et qualitative afin de mettre en place un questionnaire à réponses à la fois fermées et ouvertes portant sur la question du harcèlement. Ce stage de fin de licence a été l'occasion de rencontrer certains acteurs du CLSM dont une chargée de mission de l'Eurométropole de Metz, un chargé de mission de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui d'ailleurs a suivi comme cursus universitaire la licence AES, une directrice des affaires générales d'un établissement public de santé et des usagers des groupes d'entraide mutuelle Camille Claudel et Albatros. Ce stage aussi a été l'occasion d'assister à des réunions comme

[2] CLSM territoire messin (sante-mentale-territoire-messin.fr)

celle portant sur l'organisation d'une marche citoyenne pour lutter contre la stigmatisation envers les personnes atteintes de troubles psychiques. En tant que stagiaire il a été possible d'assister à cette marche citoyenne déroulée le 8 juin 2024 à Metz. A la fin du stage, ma mission a consisté à rendre un dossier préparatoire à l'étude sur la dynamique de participation au sein du CLSM messin d'une vingtaine de pages.

Problématique : Comment la participation des acteurs contribue — t — elle à la mission de concertation et de coordination du Conseil Local de Santé Mentale ?

Dans un premier temps on verra plus précisément la démarche à réaliser pour répondre à l'élaboration du dossier demandé. Dans un second temps on abordera des exemples précis de la notion de participation observée au cours du stage. Dans ces deux parties, on soulignera aussi les différentes limites observées tant dans le processus de participation que dans la réalisation de l'étude.

Chapitre 1. La préparation de l'étude

Section 1. La réalisation de la recherche documentaire

Pour répondre à la problématique de l'étude il faut d'abord commencer par mener une recherche documentaire afin de mieux cerner la notion de participation et les enjeux de cette participation dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale. Il m'a donc fallu dans un premier temps définir la notion de participation. Celle-ci peut se définir de manière très large comme étant « l'action de prendre part à quelque chose, comme l'engagement de quelqu'un dans une action ou l'engagement de quelqu'un dans une activité collective »[3]. Dans un second temps il m'a fallu essayer de cerner la notion de participation de manière plus précise en distinguant notamment les différentes formes de participations existantes. Il m'a donc été demandé par mon tuteur de stage de réaliser un schéma résumant la notion de participation et son lien avec le Conseil Local de Santé Mentale.

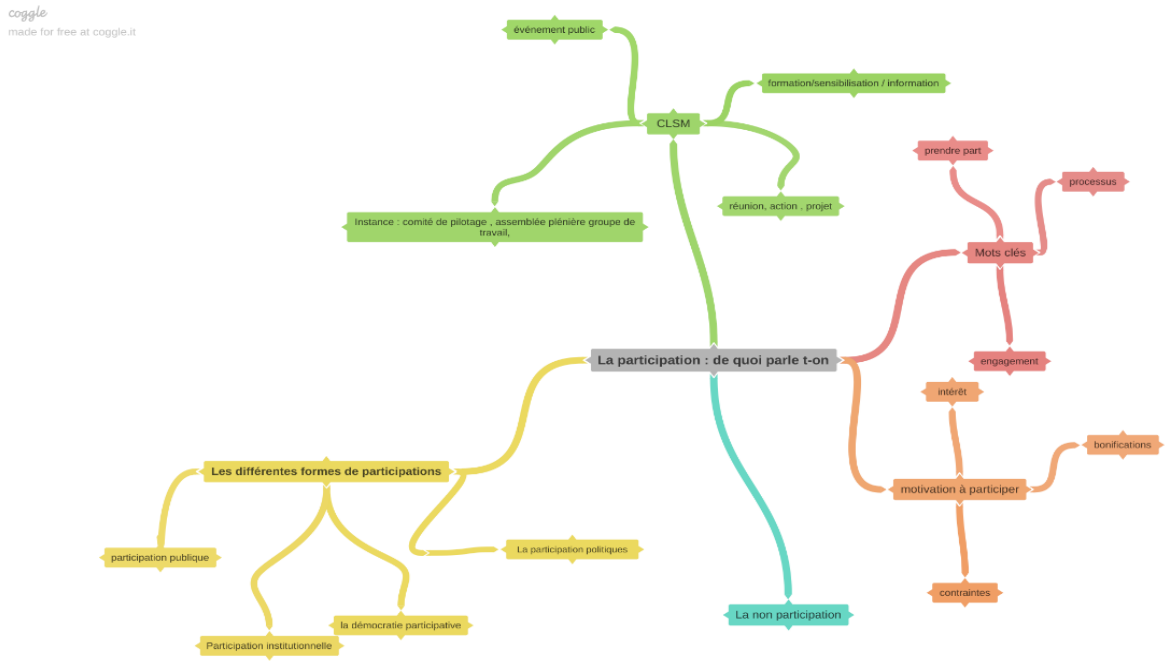

[3] Définition du Larousse

On peut distinguer, grâce cette première ébauche, qu'il existe différentes formes de participation. Dans le cadre de cette étude il m'a semblé opportun de relever quatre formes de participations : la participation politique, la participation institutionnelle, la démocratie participative et la participation publique. Les différentes formes de participation nous montrent que les acteurs peuvent participer de diverses manières au Conseil Local de Santé Mentale.

L'enjeu de cette étude est de réussir à déterminer :

- Qui sont les acteurs participant au Conseil Local de Santé Mentale ?
- De regarder si leur participation est régulière ?
- De quelle manière ils participent au Conseil Local de Santé Mentale (si leur participation se limite à assister à des réunions du Conseil Local de Santé mentale où s'ils participent activement à la mise en place de projets) ?

Pour essayer de mieux cerner les acteurs participant au Conseil Local de Santé Mentale ainsi que leur manière de participer, il m'a fallu consulter l'annuaire des partenaires du Conseil Local de Santé mentale et le site de cet organisme pour voir les acteurs ayant participé à des actions mises en œuvre par ce dispositif. En allant sur le site du Conseil Local de Santé mentale[4] on peut remarquer qu'il y a à la fois parmi les acteurs, des élus de la ville de Metz, des associations et des établissements publics. A titre d'exemples on peut relever le « partenariat logement/habitat », action qui a réuni à la fois des bailleurs, l'Eurométropole de Metz et le centre hospitalier de Jury » et « l'action sensibilisation en santé mentale qui a réuni les groupes d'entraide mutuelle et l'association la passerelle ». Les éléments émis ci-dessus montrent que le Conseil Local de Santé Mentale dispose d'un réseau large de partenaires lui permettant de mettre en place ses actions. Dans le cadre de cette étude on essaye aussi de comprendre pourquoi certains acteurs présentant pourtant une utilité pour ce dispositif, ne participent pas ou très peu. On remarque en effet d'après le témoignage de personnes interrogées, une faible participation du corps médical au sein du Conseil Local de Santé Mentale en particulier, des médecins mais aussi des élus locaux. Cette faible participation de certains acteurs peut s'expliquer par le manque de temps, d'information. Les acteurs ont aussi souvent du mal à cerner l'utilité du Conseil Local de Santé mentale car celui -ci est très peu connu et joue un rôle assez complexe pouvant paraître abstrait aux yeux de certains.

[4] CLSM territoire messin (sante-mentale-territoire-messin.fr)

Au cours de ma recherche documentaire il m'a fallu également m'inspirer d'une étude suisse ayant déjà été réalisée dans le domaine de la participation en matière de promotion de la santé. Cette étude[5] s'inspire de la charte d'Ottawa adoptée le 21 novembre 1986[6] lors de la première conférence internationale pour la promotion de la santé. Cette charte défend l'idée que l'on doit « donner à tous les individus les moyens et les occasions voulues pour réaliser pleinement leur potentiel de santé ». Les individus doivent être en capacité seuls ou en groupe, de prendre les décisions relatives à leur santé. Le philosophe brésilien Freire tout comme l'Organisation Mondiale de la Santé, insistent sur le fait que les individus doivent avoir la capacité de prendre les décisions pour leur santé.

L'étude suivante présente les grands types de participation :

- La participation reposant sur « l'information : dans le cas de cette participation les participants sont informés ou s'informent au sujet d'un projet à résoudre »,
- Le deuxième type de participation est « la consultation : les participants sont invités à donner leurs avis cela peut être par le biais d'enquêtes d'opinion, de questionnaires, d'entretiens » mais cette consultation n'influence pas forcément la prise de décision.
- La troisième forme de participation relevée est « la co-construction : les participants y réalisent le plan d'action d'un projet ou d'une activité » mais ils ne détiennent pas le pouvoir de l'adoption finale, la codécision permet néanmoins à tous les acteurs de participer à la prise de décision.

Cette étude m'a aussi permis de cerner les étapes d'un processus participatif. Il faut dans un premier temps identifier le problème : on doit cibler toutes les personnes concernées par le problème, il faut identifier les partenaires volontaires, ceux qui vont pouvoir rendre un éventuel projet possible et réunir les différents participants à la préparation de l'action ciblée. Cette réunion d'acteurs va permettre de montrer les limites du processus participatif notamment lorsqu'il y a conflit dans le rôle et les responsabilités de chacun. On va devoir écouter les besoins et les souhaits de chaque participant et regarder comment cette situation est perçue par chacun. Il est nécessaire après avoir suivi ces étapes, de cibler une problématique grâce à des approches qualitatives et quantitatives,

[5] Document_de_travail_048_PSCH_2019-04_-_La_participation_en_matiere_de_promotion_de_la_sante.pdf (promotionsante.ch)
[6] Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé : Une conférence internationale pour la promotion de la santé - Canada.ca

d'identifier les répercussions du partenariat (pointer les aspects positifs mais aussi les aspects négatifs engendrés par celui-ci) et déterminer les ressources nécessaires à ce partenariat.

L'exemple de cette étude déjà réalisée m'a permis d'acquérir une certaine méthodologie. Cette méthodologie m'a été très utile dans la construction de mon dossier.

Les objectifs de la recherche documentaire étaient d'obtenir le plus d'informations possibles sur la notion de participation pour ensuite, l'appliquer dans le cadre du CLSM messin.

Section 2 : La rencontre avec les différents acteurs

Jérôme BEGUINET est chargé de mission au sein de l'ARS Grand Est. Son poste l'amène à travailler sur les contractualisations avec les collectivités territoriales en plus d'être référent en santé mentale : ses missions sont donc en lien avec le Conseil Local de santé mentale. Il est amené à intervenir dans divers établissements et services sociaux mais aussi dans la politique de la ville, les dépistages de cancer. Cependant ses principales missions sont basées sur la santé mentale. L'ARS est chargée de mettre en place les politiques de santé : elles sont surtout axées sur la prévention. Selon lui, la participation dans le cadre de ses missions se fait grâce à « des coordinateurs car ce sont eux qui vont chercher la participation de tous les acteurs concernés par un sujet ». D'après Jérôme BEGUINET la participation regroupe tous types d'acteurs : ceux de la psychiatrie mais aussi les acteurs du domaine social et de la culture. En tant que chargé de mission, il doit participer aux différentes actions et réunions avec les acteurs locaux pour mieux comprendre les réalités de terrain. Il nous explique aussi qu'une politique ne s'applique pas de manière descendante : il faut la présence d'un mouvement ascendant avec une participation de l'administration. Les coordinateurs doivent donc accompagner les acteurs dans leur participation. L'Agence Régionale de Santé (ARS) départementale a joué un grand rôle dans la création du CLSM messin car c'est le directeur de l'ARS qui a demandé la création d'un CLSM par le biais d'une lettre de mission envoyée au directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de jury. Il y a eu ensuite signature d'une convention constitutive entre l'ARS, l'Eurométropole de Metz et l'EPSM de Jury : ces trois acteurs ont porté le projet du CLSM. Selon lui « Les motivations de

l'ARS de contribuer au CLSM messin reposent sur l'idée de dépasser le paradigme du soin pour aller sur l'approche du parcours de vie des personnes en matière de santé mentale ». L'objectif du CLSM est ainsi d'aborder la prévention, la place des malades dans la société et pas seulement de rester cantonné au soin.

Jérôme BEGUINET explique que la participation dans le cadre du CLSM messin doit être « libre » : tous les acteurs intéressés par le sujet de la santé mentale peuvent rejoindre les actions du CLSM. Il faut aussi que les acteurs sachent de quelle manière leur participation est utile à la fois pour eux mais aussi pour le CLSM. Il décrit positivement la participation au sein du CLSM messin car le coordinateur a réussi à mobiliser diverses catégories d'acteurs au fil des projets menés. La participation peut aussi être stimulée grâce à la formation Premier secours en santé mentale organisée deux fois par an par le CLSM. Cette formation permet d'attirer de nouveaux acteurs sensibilisés à la santé mentale.

Cependant il faut souligner l'existence de limites à cette participation. On remarque malgré tout qu'il est parfois difficile pour le CLSM de mobiliser de nouveaux acteurs. Les élus locaux ont tendance à assez peu s'investir dans le cadre des actions montées par le CLSM. Il a aussi été souligné au cours de cet entretien que « la participation peut être intéressée ou facilitée par une stratégie visant à obtenir des financements ». Cette discussion a aussi mis en valeur les différents types de participation existant : la participation politique avec le portage du CLSM, la participation des professionnels, la participation des aidants et de leurs représentants. Il est nécessaire de prendre en compte l'avis des usagers car ce sont eux qui vivent les problèmes psychiques. Durant cet entretien il a aussi été souligné l'importance pour le CLSM de maintenir le lien avec les acteurs même lors des périodes de crises sanitaires. La participation, selon lui, renvoie à « un décloisonnement, à une exposition des acteurs qui n'est pas toujours appréciée car certains acteurs n'apprécient pas le fait d'être exposés ». Jérôme BEGUINET a conclu l'entretien en abordant la question de « pourquoi participe-on ? » ?

Pour pousser les acteurs à participer il faut que les acteurs perçoivent un intérêt à participer. Le coordinateur réalise un travail essentiel pour inciter les différents acteurs à s'engager le plus possible.

Les objectifs de cet entretien étaient de réussir à cerner comment un chargé de mission de l'Agence Régionale de Santé qui est à l'origine de la création du CLSM messin, y

décrit l'investissement des acteurs, mais aussi de pouvoir récolter certains conseils permettant de d'améliorer la participation au sein du CLSM.

Dans un deuxième temps on a interrogé Coralie LEMOINE-FALGAS coordinatrice du Contrat local de santé (CLS). Ce contrat vise à mettre en œuvre des actions au plus près des populations d'un territoire, afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. La coordinatrice est donc amenée à travailler avec les partenaires en réseau et à développer des projets. Dans le cadre de sa mission auprès de la métropole, elle est chargée de véhiculer les différentes informations à l'ensemble des communes constituant le territoire. Par son cadre de mission elle s'intéresse davantage à la participation de terrain (structures, associations, services, communes, métropole, élus). Elle est en contact direct avec les structures mais pas directement avec le public. Dans ses missions elle est amenée à prendre en compte à la fois les volontés politiques du territoire et les besoins des différents acteurs de terrain. Il faut que les projets des acteurs de terrain soient validés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dans le cadre du CLSM, l'Eurométropole de Metz joue un grand rôle car elle porte le CLSM messin. La création du CLSM semble avoir un lien avec la création du Contrat Local de santé mentale parce que les deux organes sont complémentaires. Selon Coralie LEMOINE-FALGAS la question qui se posait à l'époque était de savoir : « Comment mettre en place un projet de santé mentale dans le cadre d'une commune ? ». Le CLS est très axé sur le portage de projet il répond aux critères qualité de l'ARS où il y'a moins de participation des acteurs contrairement au CLSM qui lui, favorise la participation des acteurs. La participation dans le cadre du CLS messin est dans cet entretien, décrite comme « étant dynamique : elle arrive à intégrer à la fois des usagers, des professionnels de santé, les élus, mais aussi des habitants qui s'intéressent aux enjeux de la santé mentale ». Au cours des années, il y a de nouveaux partenaires qui arrivent au fil des projets. Il est ici mis en évidence que le CLSM favorise la participation grâce à son site internet présentant le fonctionnement, les enjeux et les différentes actions menées par ce dernier. Le CLS est plus en difficulté pour maintenir une dynamique de participation car les projets dépendent beaucoup de l'ARS ; il dispose d'un budget précis pour chaque action montée. Les actions sont d'ailleurs votées à chaque fois lors du comité de pilotage ce qui n'est pas le cas dans le cadre du CLSM.

Dans le cadre du CLSM il faut parvenir à intégrer les usagers « sans les noyer avec un vocabulaire trop spécifique ». Il faut réussir à faire travailler ensemble habitants, usagers,

professionnels. Les différents acteurs doivent se sentir légitimes à participer, s'exprimer. Le CLSM doit leur permettre d'acquérir cette légitimité en écoutant leurs différents besoins. Les usagers doivent vraiment pour reprendre une expression de Joëlle ZASK[7], « prendre part » au projet. Il est conseillé dans un premier temps d'inciter les habitants ou les usagers à prendre part à des projets les concernant directement plutôt que de les faire participer tout de suite au comité de pilotage du CLSM. La participation des élus semble limitée à cause des changements de mandats. Certains sont plus axés sur le soin, d'autres sur la promotion de la santé. Leur engagement est donc très variable surtout dans le cadre du CLS et peut aussi être limité en raison d'un manque de temps. Pour apprécier la participation dans le cadre du CLSM messin, Coralie LEMOINE-FALGAS nous conseille de « pouvoir recueillir l'avis des participants par le biais d'une méthode plutôt qualitative afin de voir à quel niveau ils situent leur participation : Est ce qu'ils voient la participation comme un moyen de participer à la codécision ? Est ce qu'ils ont l'impression de participer à l'élaboration d'une politique de santé publique ? »

Les objectifs de cet entretien étaient de réussir à cerner comment une chargée de mission du Contrat Local de Santé du territoire messin décrit la participation au sein du CLSM messin mais aussi de pouvoir récolter certains conseils permettant de contribuer au développement de la participation au sein du CLSM.

La troisième personne interrogée au cours de ce stage est Véronique KNEIB, directrice adjointe de l'Etablissement de santé publique de Jury. Ses missions sont les affaires générales ; elle est amenée à réaliser les conventions avec les partenaires, superviser la démarche qualité notamment tout l'aspect certification et l'équipe informatique. Elle est aussi le relais du directeur auprès du coordonnateur du CLSM pour accompagner ses démarches, valider ses propositions et faire en sorte que le CLSM soit accepté et connu le plus possible auprès de l'hôpital et des partenaires.

Selon Véronique KNEIB la participation au sein du CLSM est essentielle. Cependant durant cet entretien, est aussi soulignée la difficulté de faire participer les acteurs au sein même de l'hôpital car le CLSM est un organe indépendant de ce dernier. Il faut donc selon elle, « essayer de multiplier les opérations de communication afin de mieux faire connaître auprès d'autrui le CLSM ». Cet entretien illustre aussi l'importance pour le coordonnateur du CLSM, de réussir à fidéliser un certain nombre de partenaires qui

[7] Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation, J. Zask (openedition.org)

participeront à l'organisation d'événements. Dans cet entretien a été aussi abordée la capacité du coordonnateur à devoir à certains moments, remobiliser les acteurs notamment lorsqu'il faut réunir les instances de copilotage et assemblées plénières afin de définir les prochaines orientations du CLSM.

Le rôle de l'hôpital de Jury consiste surtout à financer le poste de coordinateur du CLSM. Dans le cadre de l'hôpital, le rôle du CLSM est très utile auprès de certains partenaires comme les bailleurs pour trouver des solutions d'hébergement pour les patients en dehors de l'hôpital. Le fait que le poste de coordinateur du CLSM messin soit basé dans un hôpital est, selon elle, « contraignant car cela engendre une proximité moindre avec les élus locaux ». La participation des élus peut donc être assez limitée.

La difficulté du CLSM est de réussir à rassembler les différents types d'acteurs autour de la santé mentale. Il est notamment souligné la difficulté d'organiser les instances de copilotage et d'assemblée plénière car elles réunissent une diversité d'acteurs. Avant l'existence du CLSM les acteurs ne se connaissaient pas forcément entre eux ou alors il n'y avait pas de dynamique donnée autre que celle de régler les problèmes des personnes concernées. Le CLSM a donc permis de réunir les différents acteurs pour réfléchir ensemble à des solutions permettant de mieux sensibiliser et de lutter contre la stigmatisation à l'encontre des personnes présentant des troubles psychiques. La semaine d'information et de sensibilisation à la santé mentale semble être un élément moteur du CLSM au vu du nombre d'actions organisées au cours de ces dernières années.

Cet entretien a aussi mis en avant les éventuelles limites à la participation au sein du CLSM messin :

- Un faible investissement du corps médical bien que le poste du coordinateur du CLSM soit basé dans un hôpital psychiatrique. En effet le rôle de l'hôpital se limite au soin des patients et ne prend pas en compte l'aspect prévention.
- Une autre difficulté réside dans le fait qu'il n'y ait qu'un seul coordinateur au sein du CLSM pour monter les différentes actions et faire participer l'ensemble des acteurs.
- Le faible financement accordé aux actions menées par le CLSM,
- Un certain manque d'investissement des élus locaux.

Pour prendre en compte la participation des acteurs il peut s'avérer utile d'interroger les personnes concernées soit par un questionnaire court soit en les contactant directement ; les partenaires ont la capacité de situer eux-mêmes leurs participations au sein du CLSM.

Cet entretien permet de souligner le rôle primordial joué par le CLSM en matière de prévention et de sensibilisation à la santé mentale. Le rôle du CLSM peut aussi compléter celui joué par l'EPSM de Jury par le biais d'actions de sensibilisation et de préventions aux problèmes psychiques.

Les objectifs de cet entretien étaient de comprendre l'utilité du CLSM au sein de l'EPSM de Jury mais aussi de voir les limites de la participation de certains acteurs notamment des professionnels de santé présents directement dans l'hôpital.

Section 3 : La réalisation de l'état des lieux et de la fiche projet

Après avoir effectué ma recherche documentaire, il a fallu réaliser un état des lieux. Dans cet état de lieu, il était nécessaire de commencer par cibler une problématique, pour ensuite évoquer le contexte et les enjeux locaux. Il fallait situer comment la participation des acteurs est apparue au sein du Conseil Local de Santé Mentale. Il était ensuite nécessaire de cibler les différentes motivations liées à l'étude pour arriver à définir les objectifs et finalités de l'étude (SMART), la cartographie des acteurs concernés par l'étude, ses éventuels risques et contraintes et de prendre en compte l'étude ayant déjà été réalisée sur le sujet.

Après l'état des lieux il fallait rédiger une fiche projet, cette fiche projet a permis de cibler l'objectif général de l'étude ainsi que ses grands objectifs opérationnels. Parmi ces objectifs on peut retrouver :

- La réalisation d'une recherche documentaire permettant de mieux cerner la notion de participation et ses enjeux dans le cadre du CLSM,
- L'établissement de la liste des acteurs ayant déjà participé au CLSM,
- L'analyse du degré de leurs participations au sein du CLSM (de quelle manière ils participent ? si leur participation au sein du CLSM est récurrente),

- L'identification des limites au sein du processus participatif ainsi que les éventuelles répercussions du partenariat celles-ci pouvant être à la fois positives et négatives.

Dans un second temps, on a dû aborder la rencontre des acteurs présentant une utilité pour une meilleure compréhension du sujet d'étude. Dans la fiche projet doivent aussi y figurer :

- La durée prévue pour la réalisation de l'étude qui équivaut à trois mois,
- Le territoire ciblé par l'étude en l'occurrence dans le cas suivant, l'Eurométropole de Metz,
- Le public visé par l'étude (les différents acteurs du CLSM),
- Les politiques publiques visées par l'étude : « La loi du 26 janvier 2016[8] sur la modernisation de notre système de santé mettant l'accent sur la participation des usagers et des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé, l'instruction du 30 septembre 2016[9] relative à « la consolidation des CLSM dans les contrats de ville », le Plan santé 2022 visant à renforcer « la démocratie sanitaire » c'est à dire à impliquer d'avantages les usagers dans la prise de décision, le rapport « participation en matière de promotion de la santé » réalisé en Suisse en 2019[10] permettant d'établir un plan de participation en matière de santé publique, la loi trois DDS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale) visant à transférer de nouvelles compétences aux collectivités et à renforcer la place et les responsabilités des élus locaux dans de nombreux domaines notamment dans le pilotage des politiques publiques de santé, le Parcours Santé Mentale du projet régional de santé Grand Est 2018 -2028 visant à « améliorer la prise en charge des personnes atteintes de troubles mentaux mais aussi à développer la coordination et la coopération entre les acteurs. »

[8] LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
[9] INSTRUCTION N°DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville. - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
[10] Document_de_travail_048_PSCH_2019-04_-_La_participation_en_matiere_de_promotion_de_la_sante.pdf (promotionsante.ch)

Les deux documents suivants permettent de mieux cibler les objectifs et les grands enjeux de l'étude. Ils seront d'ailleurs présentés à l'établissement public hospitalier de Jury dans le cadre de la présentation de l'étude.

La rédaction du dossier d'étude va s'appuyer sur les différents types d'articles trouvés sur le sujet de la participation des acteurs au sein du CLSM. Dans un premier temps il va falloir présenter le CLSM messin, voir ses particularités par rapport à d'autres CLSM. On va donc faire référence lors de la présentation du CLSM messin, à un cadre plutôt historique et législatif avec notamment le rappel des différentes lois et politiques publiques concernant l'instauration des CLSM. L'établissement de ce dossier fait donc appel à différentes compétences vues dans le cadre de la licence d'Administration Economiques et Sociales notamment des compétences législatives avec la présence des différentes lois, circulaires et politiques publiques mais aussi à des compétences sociologiques avec la notion de participation des acteurs.

On a ensuite dans un second temps expliqué les raisons de cette étude c'est-à-dire : déterminé son objectif, quelle utilité l'étude va-t-elle avoir pour le CLSM, situé le contexte de l'étude en précisant comment la participation s'est instaurée au sein du CLSM.

Dans un troisième temps on va effectuer un travail de comparaison de la participation du CLSM messin par rapport à la participation au sein des autres CLSM. Dans le cadre de ce travail comparatif on va notamment mettre en avant le fait que le CLSM messin fait participer une multitude d'acteurs mais, a comme spécificité, de faire davantage participer les usagers au processus de décision par rapport à d'autres CLSM en France. En effet dans le CLSM messin on retrouve la présence d'usagers dans le comité de pilotage (instance où se déroule la majorité des décisions du CLSM) en plus des autres acteurs.

On va ensuite émettre l'objectif général de l'étude : celui-ci repose sur la poursuite, le développement d'une politique locale de santé mentale à l'échelle du territoire messin, sur une démarche de santé mentale communautaire initiée en 2017 avec la mise en place du Conseil local de Santé Mentale (CLSM).

Il faut ensuite expliquer la méthode choisie pour réaliser l'étude : quelles sont les étapes m'ayant permis d'arriver à cerner les enjeux de l'étude ? On va aborder la question de la dynamique de participation au sein du CLSM grâce à des témoignages et des données spécifiques. Cette action devra nous permettre d'établir une liste des différents acteurs participant régulièrement ou pas à l'action du CLSM.

Dans un dernier temps on se concentrera sur l'analyse des résultats trouvés. On regardera les avantages et les limites de l'étude : les raisons pouvant limiter le processus de participation des acteurs, les avantages et inconvénients de l'étude, ainsi que les perspectives. Ce dossier va permettre de servir de cadre à la réalisation de l'étude visant à mesurer la participation des différents acteurs au CLSM messin.

Chapitre 2 : L'observation directe de la participation au sein du Conseil Local de Santé mentale et les éventuelles remarques dans l'élaboration de l'étude pointées durant ce stage

Section 1 : L'observation de la participation dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale messin

Dans le cadre de la promotion pour la marche de la santé, le Conseil Local de Santé Mentale et deux usagers des groupes d'entraides mutuelles sont venus promouvoir cet événement auprès de radio campus, la radio de l'université de Lorraine. Ils ont été dans un premier temps interrogés par l'étudiant en service civique chargé de la communication et ont été amenés à se présenter, à expliquer de manière concise le rôle joué par les groupes d'entraide mutuelles dans la prise en compte des droits des usagers. Ils ont ensuite fait la promotion de la marche pour la santé mentale en expliquant les enjeux de cette marche et le rôle joué par le CLSM dans le cadre de cette marche. Le CLSM a en effet encadré l'organisation de la marche. L'enjeu de cette marche était de réussir à réunir un certain nombre de personnes pour sensibiliser le plus possible à la santé mentale et ainsi lutter contre la stigmatisation.

L'objectif de cette interview était d'aborder la notion de santé mentale avec un public étudiant. Selon la santé publique, environ 25,7 % des étudiants connaissent des problèmes psychiques au cours de leurs études. La promotion de la santé mentale par des actions militantes comme la marche, semble essentielle. De plus, cette interview a permis aux usagers qui sont des acteurs clés du CLSM, de pouvoir directement promouvoir un événement qui les concerne.

Le CLSM a organisé en partenariat avec les usagers du groupe d'entraide mutuelle Albatros de Metz, la marche pour la santé mentale. Celle-ci s'est tenue le 9 juin 2024 au centre-ville de Metz. L'organisation de cette marche a pu se faire grâce à de nombreuses réunions avec le CLSM. Il fallait dans un premier temps cibler les objectifs de la marche, chercher d'éventuels partenaires qui participent à son organisation, choisir une manière de faire passer le message de cette marche. En tant que stagiaire, il m'a été possible d'assister aux différentes réunions de préparation des projets et d'observer les différentes étapes de construction de la manifestation. Dans le cadre de cette réunion, en plus des

membres du groupe d'entraide mutuelle Albatros, étaient aussi présents la représentante de l'UNAFAM de METZ (association d'entraide à l'entourage et aux personnes atteintes de problèmes psychiques), deux infirmières et deux aides-soignantes du centre hospitalier de Jury. Dans le cadre de cette réunion, ont été décidées les différentes modalités de la marche. Dans un premier temps il a été convenu que pour sensibiliser le plus grand nombre de personnes sur sujet de la santé mentale, il fallait mettre en évidence un message noté sur une grande banderole. Les usagers des CLSM ont réalisé la banderole. Ils se sont aussi chargés de trouver le matériel nécessaire à la manifestation comme des hauts parleurs. Ils ont préparé eux-mêmes des gâteaux pour la manifestation. La participation des usagers des groupes d'entraide mutuelle a été nécessaire pour organiser l'événement soutenu par le CLSM, l'objectif de cette marche étant de sensibiliser et d'informer le plus grand nombre à l'enjeu de la santé mentale.

Section 2 : Une participation fortement conduite par le Coordonnateur du Conseil Local de Santé Mentale

La formation de premier secours en santé mentale a été créée en Australie et est maintenant présente dans la majorité des Etats. Le contenu de cette formation est le même dans chaque Etat. Cette formation peut être dispensée par tous les formateurs agréés mais elle est souvent très coûteuse. Dans le cadre du CLSM cette formation est gratuite ; elle peut accueillir au maximum seize personnes et les stagiaires du CLSM peuvent y participer. L'objectif de cette formation est de sensibiliser le plus grand nombre aux problèmes psychiques, de pouvoir être en capacité de reconnaître une personne en mal être psychique et d'être en capacité d'agir en cas de crise. Cette formation permet donc d'acquérir les connaissances et méthodes nécessaires pour pouvoir secourir une personne connaissant un mal être psychique. La formation nous a notamment donné un plan d'action à suivre lorsqu'on est face à une personne souffrant de troubles psychiques :

- La première étape consiste à « approcher la personne, on va évaluer son comportement ». On assiste la personne uniquement si on l'estime en état de crise
- La deuxième étape consiste à « écouter activement et sans jugement la personne ».

- La troisième étape consiste à « réconforter, informer la personne » on doit prendre en compte ses préoccupations.
- Lors de la quatrième étape on va « l'encourager à aller vers des professionnels » cela peut être des psychologues, des psychiatres, des groupes de parole.
- La dernière étape repose sur l'idée de « renseigner sur les autres ressources disponibles » permettant d'aider la personne souffrant de troubles psychiques.

Dans le cadre de cette formation on a donc rempli plusieurs questionnaires visant à connaître nos ressentis et a priori sur les troubles psychiques, ainsi que la manière dont on agirait si on se retrouvait face à ce type de situation. On a donc été amenés à réaliser certaines mises en situation pour nous préparer à la gestion de ce type de situation. Nous avons aussi regardé des courts métrages de mise en situation pour voir quels sont les bons comportements à adopter et ceux à proscrire. En effet, on ne va pas agir de la même façon si la personne présente des troubles addictifs à certaines substances et si elles présentent des troubles anxieux. Dans tous les cas, il faut essayer de trouver les solutions les plus adaptées pour la personne en suivant la méthode expliquée ci- dessus et ne pas hésiter à appeler les secours en cas de crise psychotique.

Cette formation de deux jours à permis de renforcer l'importance de la notion de participation car sans acteurs volontaires, le CLSM n'aurait pas pu mettre en place cette formation qui joue un grand rôle pour renforcer l'information et la sensibilisation aux problèmes psychiques. De plus, cette formation peut parfois être une occasion pour le CLSM d'être en contact avec de potentiels nouveaux partenaires.

Le CLSM a eu l'occasion de se rendre en compagnie des usagers du groupe d'entraide mutuelle Albatros au festival du film sur les troubles psychiques tenu les 14 et 15 mai 2024 au centre hospitalier de Lorquin. Cette journée nous a permis de voir une pluralité de documentaires sur les différents types de problèmes psychiques pouvant exister. Cette expérience m'a permis d'acquérir plus de compétences concernant les troubles psychiques : on a notamment eu l'occasion de voir un reportage sur la schizophrénie, l'agoraphobie, et sur les bienfaits de la kératine pour soigner les troubles dépressifs. Cette journée nous a aussi permis de nouer des liens avec les membres des groupes d'entraide mutuelle car ils ont assisté au festival avec nous. On a donc pu les questionner sur leur manière de participer au sein du CLSM ; ils nous ont donc expliqué qu'ils participent surtout dans le cadre de la marche citoyenne pour sensibiliser aux troubles psychiques mais aussi à la semaine d'information sur la santé mentale.

Ici le CLSM messin a joué un rôle dans la participation des usagers à ce festival car c'est par le biais de ce dispositif que les usagers ont eu connaissance de son existence et de leur possibilité d'y assister.

L'objectif de cette journée était d'en apprendre plus sur le domaine de la santé mentale en assistant notamment aux divers courts métrages qui ont été proposés lors de ce festival mais c'était aussi l'occasion d'être en contact direct avec les usagers des groupes d'entraide mutuelle. Il a donc été possible de les questionner sur leur rôle au sein du CLSM ce qui a été très utile pour la démarche de recherche de l'étude.

La semaine d'information de la santé mentale[11] est organisée annuellement au mois d'octobre, elle est encore aujourd'hui très peu connue du public. Cependant durant cette semaine le CLSM conçoit beaucoup d'actions avec les partenaires volontaires. En effet dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale en 2023 beaucoup d'actions ont été montées par le CLSM avec l'aide d'une pluralité de partenaires. On peut prendre l'exemple de 3 cinés-débats « Tout pour être heureux », un documentaire traitant de l'impact des addictions au sein de la famille lorsqu'un membre est concerné, « État limite, un documentaire témoignant des soins psychiatriques au sein d'un service d'urgence médicale », « Tully une comédie dramatique qui aborde les difficultés de la maternité. » On peut aussi citer comme exemples certaines rencontres comme le débat sur le sujet « C'est quoi le droit à la santé mentale : ce débat a pris la forme d'un café-discussion pour comprendre la santé mentale à travers le témoignage de patients et de soignants. » Parmi d'autres activités on compte la réalisation de quatre ateliers pédagogiques : « J'imagine mon jardin intérieur », un atelier créatif permettant d'aborder la notion de santé mentale avec les enfants, « Plus belle ma vie en bonne santé mentale » un jeu coopératif sensibilisant les participants à la notion de santé mentale, « Des plantes et de l'écoute » un atelier de lecture avec une sélection de livres pour informer les étudiants au sujet de la santé mentale, « La bibliographie perdue de John F. Nash » un jeu d'évasion pour aider les étudiants à compléter leurs informations sur la santé mentale.

On voit à la suite des actions montées, que la participation est un élément nécessaire pour faire vivre les projets du CLSM. Le tableau suivant cite le nom des acteurs ayant participé à chaque action. On observe bien que le CLSM a certes, coordonné les actions mais qu'il n'est pas l'organisateur principal de toutes les actions réalisées. Les acteurs sont très divers, ils regroupent à la fois la bibliothèque universitaire de Metz, un centre

[11] SISM (sante-mentale-territoire-messin.fr)

social culturel, un centre hospitalier, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (CMSEA). Les acteurs suivants ont participé à la SISM grâce à l'appel d'offre de partenaires lancé par le CLSM quelques mois auparavant. Le tableau suivant peut se retrouver sur le site du CLSM messin il représente la typologie des événements réalisés[12].

Typologie des événements réalisés

Événements	Publics ciblés	Organisateurs	Partenaires
4 RENCONTRES			
Espace d'information	Étudiants	Bibliothèque universitaire du Saulcy	Service de santé étudiants de Metz, GEM l'Albatros, Unafam 57
Groupe de parole	Parents	Centre socio-culturel Arc-en-ciel	
Café-discussion	Adulte	CRJA du CH Jury	Café M-tiss
Espace d'information	Adulte	GEM l'Albatros	Bibliothèque du Sablon
4 ATELIERS PÉDAGOGIQUES			
Bien-être Escape game	Étudiants	Bibliothèque universitaire du Saulcy	
Atelier créatif	Enfants	Centre socioculturel Arc-en-ciel	CH Jury (CLSM), GEM Camille Claudel
Jeu coopératif	Adulte	CLSM messin (CH Jury)	Centre socio-culturel AEC, GEM Camille Claudel
3 CINÉS-DÉBATS (2 DOCUMENTAIRES, 1 FICTION)			
Tout pour être heureux	Adulte	Centre les Wads du CMSEA	Cinéma Klub, Unafam 57
État limite	Adulte	CLSM messin (CH Jury)	Cinéma Klub
Tully	Adulte	Centre socioculturel Arc-en-ciel	Cinéma Klub, CH Jury (CLSM), GEM Camille Claudel

La participation dans le cadre des SISM permet de montrer comment le CLSM implique les différents acteurs dans les actions menées. On observe que pour attirer les différents acteurs, le coordinateur du CLSM élabore ses actions en fonction du public visé comme l'illustre bien le tableau suivant où pour les enfants, il a plutôt été organisé des ateliers créatifs alors que pour les adultes on a par exemple, plutôt organisé des cinés débats.

Cette réunion s'est déroulée le jeudi 8 juin 2024 au sein des locaux de l'Eurométropole de Metz. A cette réunion participaient la coordonnatrice du contrat local de santé, le coordinateur du Conseil Local de Santé Mentale messin, deux responsables du pôle familles de centre sociaux (le centre Gibert Jansem à Marly et le centre MJC à la patrotte) et une responsable du pôle scolarité aux PEP LORRAINE. L'objectif de cette réunion était de présenter le projet du jeu des trois figures. Ce jeu va permettre de pouvoir aborder

[12] SISM (sante-mentale-territoire-messin.fr)

les questions de santé mentale auprès des jeunes enfants et de les former à l'empathie. Le fait de former les enfants à l'empathie dans les écoles est une obligation ministérielle qui prendra forme dès la prochaine rentrée scolaire. L'objectif de cette réunion était de mobiliser divers partenaires autres que les écoles pour mettre en œuvre ce projet. Nous avons ici quatre partenaires venus pour s'informer sur les conditions de mise en place de ce projet. Dans un premier temps l'organisateur de la réunion c'est-à-dire le coordinateur du CLSM, a questionné les différentes personnes présentes afin de voir si elles avaient déjà abordé la question de la santé mentale avec les enfants. Une seule personne sur les quatre a déclaré avoir déjà parlé de la santé mentale avec des enfants par le biais d'une activité nommée le « monstre des émotions ». Cette activité consiste à aider l'enfant à identifier, comprendre et gérer ses émotions. Les autres membres de cette réunion ont avoué n'avoir jamais évoqué les questions de santé mentale avec les enfants. Une a dit n'y avoir jamais pensé tandis qu'une autre personne a souligné la difficulté de parler à des jeunes enfants de ce type de sujet jugé comme « sensible ». Ces éléments mettent en évidence une retenue de la part des professionnels à parler de santé mentale alors qu'il n'y a aucune crainte à parler de santé physique. Aborder la santé mentale demande donc une certaine aisance aux professionnels qui doivent être en capacité de trouver la bonne manière d'appréhender ce sujet. Il s'avère donc nécessaire d'être formé.

Cette réunion a permis de sensibiliser à la question de la santé mentale des enfants pouvant aussi être touchés par les problèmes psychiques. En effet selon l'Unicef en 2014 environ 30 % des enfants de 6 à 12 ans étaient en souffrance psychologique. L'objectif de cette réunion était aussi de préparer le projet d'organiser le jeu des trois figures. Il fallait donc, après avoir présenté les enjeux de la santé mentale infantile, convaincre les partenaires présents de se joindre au projet. Le jeu des trois figures est un jeu qui permet de construire les compétences psychosociales de l'enfant en permettant notamment à l'enfant de pouvoir s'exprimer librement sur sa santé mentale. Le jeu des trois figures a été créé par Serge TISSERON psychiatre et docteur en psychologie. A l'origine, ce jeu était destiné à proposer une réponse à deux inquiétudes : « les effets négatifs de la surconsommation d'écran et l'augmentation de la violence en milieu scolaire ». Le jeu des trois figures est maintenant utilisé pour développer l'empathie, il dispose d'un agrément délivré par le ministère de l'éducation nationale. Ce programme va être mis en place à la prochaine rentrée scolaire dans les écoles afin de lutter contre le harcèlement scolaire. Dans le cadre de cette réunion le CLSM propose aux participants autres que les écoles, de pouvoir aussi mettre en place ce jeu des « trois figures ». Les professionnels

seraient donc formés à ce jeu par le CLSM d'où en partie, l'enjeu de la réunion. Le public visé serait les enfants de 5 à 13 ans avec la réalisation de groupe de niveaux car on n'aborde pas de la même manière la santé mentale avec un enfant de cinq ans qu'avec un adolescent de treize ans. Le jeu d'empathie doit permettre aux enfants d'acquérir des méthodes pour résoudre leurs conflits de manière non violente. Cependant la mise en place de ce projet reste compliquée car il faut former le personnel donc trouver des dates de formation communes aux partenaires qui souhaiteraient s'impliquer dans le projet. Il faut ensuite que les professionnels forment des groupes qui resteront les mêmes tout au long de l'année scolaire à raison d'une séance par semaine ou d'une séance tous les quinze jours. La régularité du projet demande donc aux professionnels de trouver des moments de libre avec un groupe régulier d'enfant ce qui peut s'avérer assez contraignant et demander une réorganisation du fonctionnement de la structure.

Les objectifs de cette réunion étaient de présenter le CLSM a des éventuels nouveaux partenaires de l'enfance et de leurs donner envie de participer à ce projet même si celui-ci va leur demander une certaine réorganisation de leur planning de travail.

Dans le cadre du CLSM les actions de communication revêtent un aspect non négligeable car elles permettent de faire connaître le CLSM auprès des différents acteurs. Les actions de communication font appel aux compétences acquises au cours de la licence d'Administration Economique et Sociale. On voit notamment comment adapter sa communication en fonction du contexte actuel ; par exemple durant la pandémie le CLSM a créé un site internet récapitulant son fonctionnement, toutes ses actions en cours et celles réalisées jusqu'à présent, les différentes ressources comprenant notamment un annuaire des différents acteurs de la santé mentale et des informations sur la semaine de la santé mentale. L'objectif de la création de ce site était de faire perdurer l'existence du CLSM malgré la pandémie. Le site du CLSM a donc permis de faire connaître le dispositif à un public plus large et d'augmenter sa valeur de reconnaissance auprès de ses partenaires. Le coordinateur utilise beaucoup des applications comme canva pour réaliser des affiches simples de présentation des projets, l'objectif étant de rendre accessible à un plus grand nombre la compréhension des actions menées par le CLSM. L'enjeu est aussi de réussir à cibler tout type de public : le coordinateur du CLSM a donc créé l'année dernière avec une stagiaire étudiante en santé publique, un compte instagram CLSM pour essayer de cibler une génération plus jeune. Il dispose aussi d'une chaîne youtube dans laquelle on peut retrouver des vidéos de présentation du CLSM messin mais aussi des vidéos présentant les projets et actions montés par les anciennes

stagiaires du CLSM, un guide sur la santé mentale mis à la disposition du public dans lequel on retrouve tous les acteurs de la santé mentale du territoire messin.

Cependant, malgré tous les points positifs énoncés ci-dessus il y a tout de même certaines limites à cette communication. Réaliser des actions de communication prend énormément de temps au coordinateur du Conseil Local de Santé Mentale car il est seul pour effectuer cette tâche et a d'autres missions à côté. On peut aussi souligner qu'en dépit de l'effort de communication réalisé par le coordinateur du Conseil local de santé mental, celui-ci reste encore très peu connu des différents acteurs. On a notamment pu observer qu'au sein de l'hôpital beaucoup de personnels n'ont toujours pas saisi l'utilité du CLSM. Cela peut poser certaines questions car le poste du coordinateur du CLSM messin est basé depuis sa création, c'est à dire 2016, au sein de l'établissement public de santé mentale de Jury.

Section 3 : les difficultés rencontrées durant les premières ébauches de l'étude

La réalisation d'une étude prend beaucoup de temps car il y a un travail préparatoire assez conséquent à fournir pour la réaliser. De plus, quand on commence à chercher un sujet d'étude, on ne sait pas forcément si le sujet va avoir de l'intérêt à la fois pour notre parcours professionnel mais aussi pour les autres acteurs. Si le sujet ne suscite pas d'intérêt, les acteurs sont libres d'abandonner le projet. En tant que stagiaire au sein du CLSM il m'a été possible de négocier mon sujet avec mon tuteur. On a donc retenu comme sujet : « l'étude de la dynamique de participation au sein du CLSM messin ». Il a donc fallu ensuite s'approprier une certaine méthodologie de démarche de projet, cela s'est avéré un peu compliqué parce qu'au cours de la licence d'Administration Economiques et Sociale nous n'avons pas eu d'enseignement dispensé sur la conduite de projet. On peut tout de même établir un lien entre le dossier réalisé en sociologie au cours de la première année de la licence qui nous a permis d'acquérir une base minimale sur les méthodes d'enquête qualitative et quantitative ayant pu être mobilisées lors des entretiens effectués dans le cadre de l'étude. Pour m'aider à acquérir une certaine méthodologie de projet, mon tuteur a réalisé un tableau Excel permettant de mettre à jour ma progression

Stage Julia : étude sur la participation dans le cadre du CLSM messin

Observation du contexte	Jalon		100%	6/5/2024	2	07/05/2024
Consultation des ressources	Jalon		100%	6/5/2024	2	07/05/2024
Compréhension des attentes	Jalon		100%	10/5/2024	1	10/05/2024
Suivi du mooc CLSM (sensibilisation.sante-mentale-territoire-messin.fr)	Jalon	Validation session	100%	13/5/2024	1	13/05/2024
Rédiger une présentation du terrain de stage	Risque faible	Note (10 p. min.)	0%	13/5/2024	1	13/05/2024
Rédiger une synthèse des attentes	Risque moyen	Tableau "1.Synthèse"	20%	13/5/2024	1	13/05/2024
S2. Cadrage de l'étude			90%	**13/5/2024**	**0**	**13/05/2024**
Recherche documentaire	Jalon	Tableau "2.Documentation"	90%	13/05/2024	4	16/05/2024

S3 à 5 Réalisation			93%	**21/5/2024**	**1**	**22/5/2024**
Définir la problématique de l'étude	Jalon		100%	21/5/2024	1	21/05/2024
Répérer les acteurs qui participent	En bonne voie	Fiche 6. "Acteurs	60%			
Rédiger l'état des lieux (diagnostic)	Jalon	8.Diag	100%			
Rédiger un plan opérationnel	Jalon	Tableau "4.Planification"	100%			
Concevoir une un poster	Jalon	Poster "contexte"	100%	22/5/2024	2	23/05/2024
Renseigner document analyse du projet d'étude	Jalon	Fiche "analyse projet d'étude"	100%	22/5/2024	2	23/05/2024
Rédiger la fiche projet	Jalon	Fiche "3.Projet"	100%	23/5/2024	2	24/05/2024

Comme on peut le voir sur le document ci-dessus, certaines actions n'ont pu être réalisées faute de temps ; comme une note de dix pages présentant le CLSM messin. Cette présentation fut néanmoins intégrée en introduction du document de vingt pages posant les préalables de l'étude sur la dynamique de participation des différents acteurs au CLSM messin qui va être menée. Il m'a aussi été difficile de remplir entièrement le tableau de synthèse car au début de mon stage, il était compliqué de comprendre de quelle manière le remplir d'où une progression de remplissage de ce tableau estimée à 20 %. Ce stage m'a donc permis de me familiariser avec les différents outils d'aide comme excel beaucoup utilisé dans le domaine de la conduite de projet.

Les autres difficultés rencontrées dans ce stage reposent plus sur la découverte d'une nouvelle méthode de travail constituée d'étapes précises à respecter avant de pouvoir réaliser le dossier d'étude. En effet, avant de pouvoir élaborer le dossier permettant de commencer réellement l'étude, il faut reprendre les étapes vues ci-dessus donc commencer par une recherche documentaire. Cette recherche documentaire dans le cadre du stage m'a pris environ deux semaines car elle représente une base solide pour l'étude.

Dans un deuxième temps il a fallu réaliser un état des lieux et une fiche projet. La réalisation de ces documents m'a pris environ une semaine ; celles-ci demandaient une

certaine rigueur dans le choix des informations à apporter. Cet exercice m'a donc obligé à être plus rigoureuse et précise dans les informations à sélectionner ce qui ne fut pas tout de suite évident.

Il a seulement été possible de passer à la phase de rédaction du dossier après avoir réalisé ces étapes. Il ne me restait environ qu'une semaine pour réaliser le dossier d'étude. Il m'a donc été impossible d'atteindre l'objectif souhaité. En accord avec le tuteur, la taille du dossier rédigé a été réadaptée.

Le délai de six semaines s'est donc avéré trop court pour parvenir à réaliser tous les objectifs souhaités mais ce stage m'a permis de gagner en rigueur, efficacité en développant notamment mon esprit de synthèse.

Conclusion

Le stage réalisé auprès du Conseil Local de Santé mentale dans le cadre de la validation de ma licence s'est, dans les faits, avéré très enrichissant.

La réalisation de ce stage m'a permis de comprendre la difficulté de parvenir à faire participer à des instances et à des programmes de prévention des usagers mais aussi des acteurs institutionnels et ce, à l'heure où des notions de participation, d'empowerment ou de pairs aidants sont devenues incontournables.

Dans ce contexte où les patients sont appelés à être acteurs de leur propre parcours de soin et où les questions de santé ne sont plus uniquement le domaine réservé du corps médical, la question de la santé mentale et ses déclinaisons sont donc mobilisées sous un jour nouveau. Comme on l'a vu, la diversité des interlocuteurs suivant la spécificité des thématiques concernées, la nature même de cette question et sa complexité ainsi que les peurs qui lui sont afférentes sont autant d'obstacles à cette participation.

Au cours de cette étude on a pu observer une faible participation du corps médicale. L'étude a aussi mis en évidence la difficulté à mobiliser une partie des élus des collectivités concernées par le périmètre d'activité du CLSM. Il semble donc là aussi, qu'un travail de proximité passant par des rencontres régulières avec ces derniers ou leurs collaborateurs soit pertinent.

La participation des usagers pour bon nombre d'entre eux des patients, n'est pas évidente dans la mesure où ces derniers sont pour certains, diminués par leur maladie dont les symptômes sont handicapants au quotidien et parce que ceux-ci n'ont pas été habitués à s'exprimer. Leur permettre de se sentir légitimes et d'adopter une posture pro active afin de les mobiliser dans le cadre de l'ensemble des activités du CLSM serait nécessaire. Dans cette optique il convient de les rassurer sur leur capacité à s'exprimer, un travail de réassurance pouvant passer le cas échéant, par un travail de formation à la prise de parole. Ce travail est bien réalisé dans le cadre du CLSM. En cela continuer à s'appuyer sur l'UNAFAM, leur association (locale) représentative, me semble intéressant même si ce travail de mobilisation à destination du grand public autour de la question de la santé mentale doit impliquer au-delà des personnes atteintes de troubles psychiques et de leurs familles. Dans cette perspective, l'organisation de manifestations régulières à l'échelle du territoire portant sur des thématiques variées et l'utilisation des médias locaux ainsi qu'un travail de maillage sur le territoire, paraissent cohérents. On peut remarquer que les professionnels du secteur social (bailleurs sociaux, centres d'hébergements…) se sont montrés plutôt réceptifs aux campagnes de sensibilisation menées par le CLSM localement. Ce lien parait devoir être conforté dans l'avenir en poursuivant notamment les sessions de sensibilisation et de formation ainsi que l'organisation de tables rondes.

En terme de bilan concernant la participation, le CLSM et son coordinateur ont su montrer leur utilité en tant que facilitateur et médiateur dans le cadre de projets (comme par exemple le projet du logement d'abord). Il resterait donc encore à ce type de dispositif innovant et singulier de parvenir à toucher davantage le grand public afin de porter les messages autour de la déstigmatisation des malades mentaux qui sont l'ADN du CLSM.

L'ensemble de ces éléments montre à quel point ce stage fut riche d'enseignements à divers niveaux. Outre la découverte des métiers du champ sanitaire et social et plus spécifiquement du poste de coordinateur d'un dispositif de prévention, ce stage m'a aussi permis d'acquérir une certaine rigueur et méthodologie en suivant notamment un plan d'action précis. Ce stage a de plus, été l'occasion d'établir des liens entre certaines compétences acquises au cours de la licence d'Administration Economique et Sociale notamment en communication par le biais de la réalisation d'un flyer, d'une fiche de projet, d'un état des lieux et d'une vidéo mise en ligne sur la chaine YouTube du Conseil Local de Santé mentale présentant le projet travaillé durant ce stage. Les compétences acquises en licence AES en sociologie (notamment la méthode quantitative et qualitative), mais aussi en droit (les différentes politiques publiques sur lesquelles

s'appuient le CLSM) ont pu également être mobilisées. Ce stage a aussi été l'occasion de faire appel à des compétences acquises lors de l'enseignement optionnel citoyenneté et handicap suivi au cours du deuxième semestre de ma licence d'Administration Economique et Social. Ce stage constitue un bon complément de cet enseignement optionnel parce qu'il m'a permis de côtoyer et mener des activités aux côtés de personnes atteintes de handicap psychique et d'évoluer auprès de professionnels de santé exerçant en psychiatrie.

Les limites rencontrées au cours de ce stage sont essentiellement temporelles, le délai de six semaines étant insuffisant pour atteindre l'ensemble des objectifs du stage d'où notamment l'adaptation du nombre de pages rendues dans le cadre du travail d'étude demandé. Il semble en effet opportun de souligner qu'au début du stage, il y a toujours un temps d'adaptation au cours duquel on découvre l'environnement de travail et les différentes attentes et mission confiées. En ce qui concerne ce stage la conduite de projet demande une certaine méthodologie mettant un certain temps avant d'être intégrée et justifie les limites temporelles d'atteintes des objectifs de stage.

Le dossier réalisé sera complété par le coordinateur du Conseil Local de Santé mentale qui l'utilisera comme base pour réaliser l'étude sur la participation des acteurs au CLSM. Celle-ci pourra être ensuite présentée lors de la prochaine assemblée plénière.

Les éventuelles perspectives d'avenir à l'issue de ce stage m'amènent à considérer avec intérêt ce type de poste au sein de dispositifs d'action publique. Le poste de coordinateur de CLSM repose en effet sur une fonction d'ingénierie nécessitant l'acquisition de méthodologies et d'outils spécifiques (conduite de projet, connaissance des politiques publiques transversales, communication…), préalables indispensables pour prétendre occuper un poste de coordinateur ou de chargé de mission correspondant à mon domaine d'appétence professionnelle.

Bibliographie

Articles :

(Laville, Jean-Louis. « Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation, J. Zask ». *Sociologie du travail*, vol. 56, nº 2, juin 2014, p. 266-68. *journals.openedition.org*, https://doi.org/10.4000/sdt.4031.

(Dr. Patrick Ischer et Chloé Saas, 2019, p. 27)*Fondation O*, *La participation en matière de promotion de la santé,* Promotion Santé Suisse*,* 2019,27pages

(Gouvernement du Canada, 25/09/2001, P.5) Agence de la santé publique Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé : Une conférence internationale pour la promotion de la santé

Législation :

(LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (1))

(INSTRUCTION N°DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville.)

Site web de l'organisme du stage :

TINNES-KREMER, Stéphane. « CLSM territoire messin ». *CLSM messin*, https://sante-mentale-territoire-messin.fr/

TINNES-KREMER, Stéphane. « SISM ». *CLSM messin*, https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/sism

Documents annexes :

La réalisation d'un visuel Canvas permettant de contextualiser le sujet de l'étude

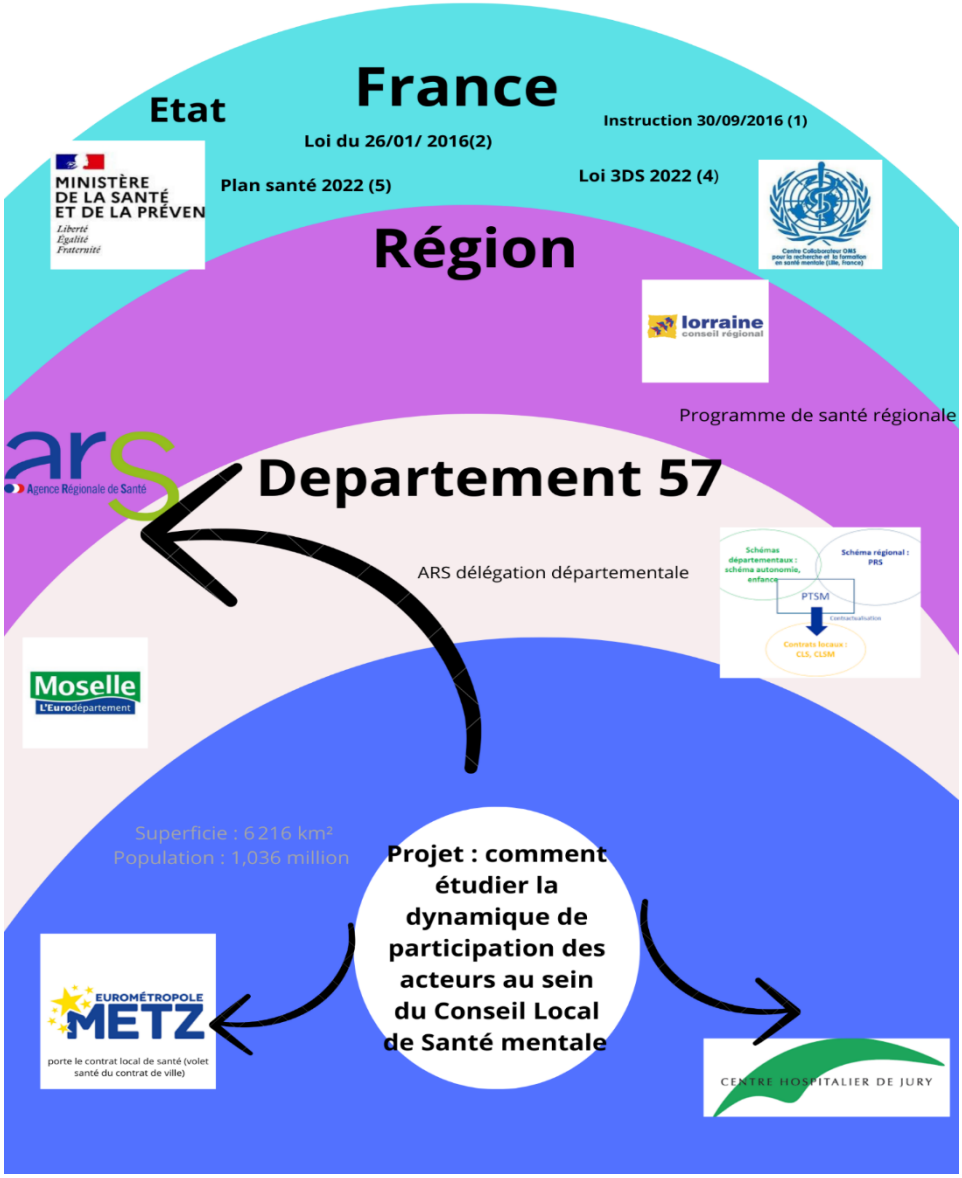

page explicative

(1) INSTRUCTION N°DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville.

(2)Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, qui définit leur rôle dans la mise en place des Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM).

(3)Le programme de santé régionale il met en avant le rôle du CLSM dans la mise en oeuvre des politiques de santé mentale au niveau local , en favorisant la coopération intersectorielle et l'innovation dans les pratiques des soins

Les bénéfices d'un CLS

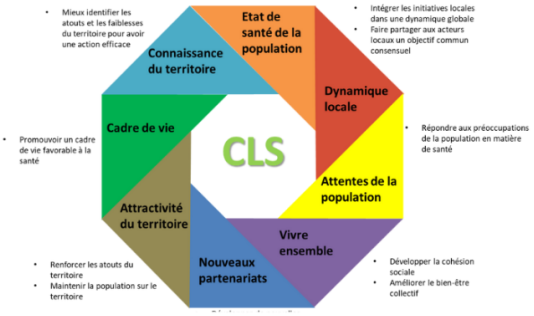

Le Plan Local de Santé, la ville de Metz a intégré des actions spécifiques pour améliorer la santé mentale de ses habitants. Cela inclut le soutien aux activités du CLSM et la mise en place d'initiatives locales pour la prévention et la promotion de la santé mentale.

La loi trois DDS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale) 2022 elle vise à transférer de nouvelles compétences aux collectivités et à renforcer la place et les responsabilités des élus locaux dans de nombreux domaines notamment dans le pilotage des politiques publiques de santé

"Parcours Santé Mentale " du projet régional de santé Grand Est 2018 -2028 : il vise à améliorer la prise en charge des personnes atteintes de troubles mentaux mais aussi à développer la coordination et la coopération entre les acteurs (4)

Plan santé 2022: il vise a renforcer "la démocratie sanitaire" c'est à dire à impliquer davantages les usagers dans la prise de décision (5)

Remerciements :

Je tiens à remercier Stéphane TINNES-KRAEMER pour son accueil durant le stage et sa bienveillance.

Je remercie également Jérôme BEGINNET, Coralie LEMOINE-FALGAS, Véronique KNEIB pour le temps qu'ils m'ont accordé.

Je remercie également tous les usagers du CLSM que j'ai rencontrés auprès de qui j'ai beaucoup appris.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE | FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION

FICHE D'EVALUATION DU STAGE REALISE EN MILIEU PROFESSIONNEL
LICENCE ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

À remplir par le tuteur professionnel et à remettre directement à l'étudiant pour insertion en dernière page de son rapport de stage

Prénom et NOM du stagiaire : Julia POINSIGNON

Identification de l'organisme d'accueil : EPSM Metz-Jury

Prénom et NOM du tuteur professionnel : Stéphane TIMMES-KRAEMER

Fonction du tuteur professionnel : Coordonnateur du CLSM messin

Adresse électronique du tuteur professionnel : stephane.timmes-kraemer@epsm-metz-jury.

Période de stage : 6 mai au 14 juin 2024

Principales missions confiées au stagiaire : montage d'une étude sur la participation des acteurs locaux au CLSM messin

Cocher la case correspondante selon la grille d'évaluation suivante :

★★★★ *Très satisfaisant* ★★★ *Satisfaisant* ★★ *Moyennement satisfaisant* ★ *Insatisfaisant*

	★★★★	★★★	★★	★
Ponctualité, conscience professionnelle	X			
Organisation, rigueur		X		
Efficacité dans la réalisation des missions confiées	X			
Aptitude à s'intégrer dans une équipe	X			
Capacité d'adaptation et de réactivité	X			
Sens de l'initiative et autonomie		X		
Qualité de la relation client (le cas échéant)	X			
Appréciation générale	X			

Seriez-vous prêt(e) à prolonger ce stage ? ☐ oui ☒ non

Si la réponse est négative, pourquoi ? Pas de fonctionnement pour des stages longs

Si un poste se libérait, recommanderiez-vous le recrutement de cet étudiant ? ☐ oui ☒ non

Si la réponse est négative, pourquoi ? Nécessite une formation plus poussée en santé publique et conduite de projets

Observations générales du tuteur professionnel :

Julia a montré de l'intérêt pour la santé mentale et le sujet de la participation sur lequel elle a travaillé. Elle s'est impliquée, au-delà de l'étude, en participant à des actions du CLSM. Ceci a été pour le travail réalisé plus tout utile au développement du dispositif.

Fait à Jury

Le 14/06/2024

Signature du tuteur professionnel

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat pédagogique de la licence AES :